

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
**Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions
Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada**
Pacific Region
800 Burrard Street, Room 219
800, rue Burrard, pièce 219
Vancouver, B. C.
V6Z 0B9
Bid Fax: (604) 775-7526

REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet Microscope System	
Solicitation No. - N° de l'invitation 01550-150284/A	Date 2014-11-18
Client Reference No. - N° de référence du client 01550-150284	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$XSB-005-7372	
File No. - N° de dossier XSB-4-37205 (005)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2014-12-29	Time Zone Fuseau horaire Pacific Standard Time PST
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Armstrong, Wendy	Buyer Id - Id de l'acheteur xsb005
Telephone No. - N° de téléphone (604) 775-7691 ()	FAX No. - N° de FAX (604) 775-7526
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF AGRICULTURE AND AGRI-FOOD PACIFIC AGRI-FOOD RESEARCH CENTRE PO BOX 5000 4200 HWY 97 SUMMERLAND British Columbia V0H1Z0 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada - Pacific
Region
800 Burrard Street, Room 219
800, rue Burrard, pièce 219
Vancouver, BC V6Z 0B9

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. - N° de l'invitation

01550-150284/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

XSB-4-37205

Buyer ID - Id de l'acheteur

xsb005

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

01550-150284

Voir pdf attach

TABLE OF CONTENTS

TITLE: Microscopie

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1.1. Besoin
- 1.2. Compte rendu
- 1.3. Accords commerciaux

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

- 2.1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
- 2.2. Présentation des soumissions
- 2.3. Demandes de renseignements en période de soumission
- 2.4. Lois applicables
- 2.5. Le financement maximal

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

- 3.1. Instructions pour la préparation des soumissions

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- 4.1. Procédures d'évaluation
- 4.2. Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

- 5.1 Attestations préalables à l'attribution du contrat

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- 6.1. Exigences relatives à la sécurité
- 6.2. Besoin
- 6.3. Clauses et conditions uniformisées
- 6.4. Durée du contrat
- 6.5. Responsables
- 6.6. Paiement
- 6.7. Instructions relatives à la facturation
- 6.8. Attestations
- 6.9. Lois applicables
- 6.10. Ordre de priorité des documents

Liste des annexes

- Annexe A Formulaire de conformité technique

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Besoin

Un grand nombre de projets en cours au Centre de recherches agroalimentaires du Pacifique, à Summerland en Colombie-Britannique, exigent le recours à la microscopie confocale pour la visualisation en haute résolution des éléments constitutifs et des compartiments des cellules, des interactions macromoléculaires, du transport intracellulaire et du mouvement intercellulaire. Beaucoup de ces projets utilisent des protéines fluorescentes pour étudier des matières végétales au moyen de l'autofluorescence des chloroplastes. Étant donné la hausse de la demande et les différentes stratégies d'applications ciblées par les nombreuses recherches en cours et à venir au Centre, celui-ci cherche à acquérir un microscope confocal de pointe, adapté à de nombreuses applications et à de nombreux besoins en matière de recherche.

Le Centre de recherches agroalimentaires du Pacifique est donc à la recherche d'un entrepreneur pouvant fournir et livrer un (1) microscope confocal respectant les critères donnés à l'annexe A au Centre de recherches d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, C.P. 5000, 4200 Hwy 97, Summerland (Colombie-Britannique) V0H 1Z0.

1.2. Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.3. Accords commerciaux

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics, de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *[Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat)* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2014-09-25) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

2.3 Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Colombie-Britannique, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

2.5 Le financement maximal

Le financement maximal disponible pour le contrat qui découlera de la demande de soumissions est de 554 666 \$ (taxes applicables en sus). Toute soumission dont la valeur est supérieure à cette somme sera jugée non recevable. Le fait de divulguer le financement maximal disponible n'engage aucunement le Canada à payer cette somme.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1. Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

- Section I : Soumission technique (3 copies papier)
Section II : Soumission financière (1 copies papier)
Section III : Attestations (1 copies papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

a. Formulaire de corroboration de la conformité technique : la soumission technique doit apporter la preuve de la conformité du soumissionnaire et de sa solution proposée avec les articles spécifiques de l'Annexe A (Demande) identifiés dans le formulaire de corroboration de la conformité technique, qui est le format requis pour apporter cette preuve. Le formulaire de corroboration de la conformité technique n'est pas requis pour traiter une partie quelconque de la présente soumission qui n'est pas citée dans le formulaire.

Si le Canada détermine que la preuve n'est pas complète, la soumission sera déclarée non recevable et rejetée. La preuve peut faire référence à de la documentation additionnelle soumise avec la soumission – ces renseignements peuvent être référencés dans la colonne Référence du formulaire de corroboration de la conformité technique, dans laquelle les soumissionnaires doivent indiquer l'emplacement dans la soumission où le matériel de référence peut être trouvé, y compris le titre du document et les numéros des pages et des paragraphes quand la référence n'est pas assez précise. Le Canada peut demander à ce que le soumissionnaire indique l'emplacement adéquat dans la documentation.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

4.1.1.2 Critères techniques cotés

- a. Chaque soumission sera étudiée à des fins de conformité avec les exigences obligatoires de la demande de soumissions. Tout élément de la demande de soumissions qui est identifié spécifiquement au moyen des mots « doit » ou « obligatoire » constitue une exigence obligatoire. Les soumissions qui ne sont pas conformes à chacune des exigences obligatoires seront déclarées non recevables et rejetées.
- b. Les exigences obligatoires sont décrites dans l'Annexe A et dans le formulaire de conformité (Annexex A).

4.1.1.2 Produits équivalents

Les produits dont la forme, l'ajustage, la fonction et la qualité sont équivalents aux articles spécifiés dans la demande de soumissions seront pris en considération si le soumissionnaire :

- a. indique la marque, le modèle et/ou le numéro de pièce du produit de remplacement;
 - b. déclare que le produit de remplacement est entièrement interchangeable avec l'article indiqué;
 - c. fournit les caractéristiques complètes et les imprimés descriptifs pour chaque produit de remplacement;
 - d. présente une déclaration de conformité comprenant des caractéristiques techniques qui montrent que le produit de remplacement répond à tous les critères de rendement obligatoires précisés dans la demande de soumissions, et;
 - e. indique clairement les parties des caractéristiques et des imprimés descriptifs qui confirment que le produit de remplacement est conforme aux critères de rendement obligatoires.
2. Les produits offerts comme équivalents sur les plans de la forme, de l'ajustage, de la fonction et de la qualité ne seront pas pris en considération si :
 - a. la soumission ne fournit pas toute l'information requise pour permettre à l'autorité contractante de pleinement évaluer l'équivalence de chaque produit de remplacement, ou;
 - b. le produit de remplacement ne répond pas aux critères de rendement obligatoires précisés dans la demande de soumissions visant l'article en question ou ne les dépasse pas.
 3. Lorsque le Canada évalue une soumission, il peut, sans toutefois y être obligé, demander aux soumissionnaires qui offrent un produit de remplacement de démontrer, à leurs propres frais, que le produit de remplacement est équivalent à l'article indiqué dans la demande de soumissions

Solicitation No. - N° de l'invitation
01550-150284
Client Ref. No. - N° de réf. du client
01550-150284

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
XSB-4-37205

Buyer ID - Id de l'acheteur
XSB005
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

4.1.1.3 Critères techniques cotés

Chaque soumission sera cotée : on attribuera une note aux exigences cotées, repérables dans la demande de soumissions grâce à la présence du terme « cotées » ou à la mention d'une note. Les soumissionnaires qui ne présenteront pas une soumission complète contenant tous les renseignements exigés dans la demande de soumissions verront celle-ci cotée en conséquence. Les exigences cotées sont décrites à l'annexe A.

4.1.2 Évaluation financière

Le prix de l'offre sera évalué en dollars canadiens, taxe sur les produits et services ou taxe de vente harmonisée exclues, FAB destination, droits de douane et taxe d'accise canadiens inclus.

4.2. Critères de sélection

Pour être jugée recevable, une soumission doit :

- a. respecter toutes les exigences de la demande de soumissions;
- b. satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires.

Les soumissions qui ne satisferont pas aux exigences a) ou b) seront déclarées irrecevables. On recommandera l'attribution du contrat à l'entrepreneur dont la soumission recevable aura obtenu le plus grand nombre de points, pour autant que le prix total évalué ne dépasse pas le budget affecté au présent besoin.

4.2. Critère de sélection :

Pour être jugée recevable, une soumission doit :

- c. respecter toutes les exigences de la demande de soumissions;
- d. satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires.

Les soumissions qui ne satisferont pas aux exigences a) ou b) seront déclarées irrecevables. On recommandera l'attribution du contrat à l'entrepreneur dont la soumission recevable aura obtenu le plus grand nombre de points, pour autant que le prix total évalué ne dépasse pas le budget affecté au présent besoin.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements connexes exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur à l'une de ses obligations prévues au contrat, s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission peut être déclarée non recevable, ou constituer un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations préalables à l'attribution du contrat

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec la soumission mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de se conformer à la demande de l'autorité contractante et de fournir les attestations dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité – renseignements connexes

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Dispositions relatives à l'intégrité - soumission, des instructions uniformisées 2003. Les renseignements connexes, tel que requis aux dispositions relatives à l'intégrité, assisteront le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

5.1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Besoin

Un grand nombre de projets en cours au Centre de recherches agroalimentaires du Pacifique, à Summerland en Colombie-Britannique, exigent le recours à la microscopie confocale pour la visualisation en haute résolution des éléments constitutifs et des compartiments des cellules, des interactions macromoléculaires, du transport intracellulaire et du mouvement intercellulaire. Beaucoup de ces projets utilisent des protéines fluorescentes pour étudier des matières végétales au moyen de l'autofluorescence des chloroplastes. Étant donné la hausse de la demande et les différentes stratégies d'applications ciblées par les nombreuses recherches en cours et à venir au Centre, celui-ci cherche à acquérir un microscope confocal de pointe, adapté à de nombreuses applications et à de nombreux besoins en matière de recherche.

Le Centre de recherches agroalimentaires du Pacifique est donc à la recherche d'un entrepreneur pouvant fournir et livrer un (1) microscope confocal respectant les critères donnés à l'annexe A au Centre de recherches d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, C.P. 5000, 4200 Hwy 97, Summerland (Colombie-Britannique) V0H 1Z0.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

[2010A](#) (2014-09-25), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.3.2 Conditions générales supplémentaires

La clause 4002 (2010-08-16), Logiciels sous licence, s'applique au contrat et en fait partie intégrante.

6.4. Durée du contrat

6.4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 31 mars 2015.

6.5. Responsables

6.5.1 Autorité contractante

Le responsable de l'offre à commandes est :

Wendy Armstrong
Spécialiste de l'approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Acquisitions - Région du Pacifique
219 - 800, rue Burrard
Vancouver (C.-B.) V6Z 0B9
Tél.: (604) 775-7691
Fax: (604) 775-7526
Courriel : wendy.armstrong@pwgsc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

Solicitation No. - N° de l'invitation
01550-150284
Client Ref. No. - N° de réf. du client
01550-150284

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
XSB-4-37205

Buyer ID - Id de l'acheteur
XSB005
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est :

Nom: Information fournie à l'émission de l'offre à commandes
Téléphone :
Télécopieur :
Courriel :

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

6.5.3 Représentant de l'offrant

La personne-ressource de l'offrant est :
Nom : Information fournie à l'émission de l'offre à commandes
Téléphone :
Télécopieur :
Courriel :

6.6. Paiement

6.6.1 Base de paiement

Fournir et livrer un (1) microscope confocal respectant les critères donnés à l'annexe A.

Prix de lot ferme : _____ \$

6.6.2 Paiement unique

Manuel CCUA, clause [H1000C](#) (2007-11-30) Paiement unique

6.7. Instructions pour les factures

L'entrepreneur doit soumettre des factures conformément à ce qui est indiqué à la section intitulée « Soumission des factures » des conditions générales. Les factures ne peuvent pas être soumises tant que tous les travaux identifiés dans la facture ne sont pas complétés.

Les factures doivent être acheminées de la manière suivante :

L'original et une (1) copie doivent être expédiés à l'adresse indiquée à la page 1 du contrat pour certification et paiement.

6.8. Attestations

Le respect des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

6.9 Applicable Laws

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Colombie-Britannique et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) the supplemental general conditions 4003 (2010-08-16) Licensed Software;
- c) les conditions [2010A](#) (2014-09-25), Conditions générales - biens (complexité moyenne)
- d) Annexe A, Besoin;

Solicitation No. - N° de l'invitation
01550-150284
Client Ref. No. - N° de réf. du client
01550-150284

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
XSB-4-37205

Buyer ID - Id de l'acheteur
XSB005
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- e) Annexe A Formulaire de conformité technique
- f) soumission de l'entrepreneur en date du _____

Annexe A Formulaire de conformité aux exigences techniques

1. SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES OBLIGATOIRES

N° article	Description	Satisfait	Indiquez le numéro de page dans votre proposition. <i>(Note aux soumissionnaires : cette information sera utilisée aux fins d'évaluation seulement et sera supprimée au moment de l'adjudication du contrat.)</i>
1A	Exigences relatives au système		
1	Le système doit permettre d'installer le microscope et le module de balayage sur une même table antivibratoire. Le système complet doit loger dans une salle de 10 pi x 12 pi. Une seconde table doit être fournie pour l'interface informatique, les panneaux de commande, les écrans, les claviers et autres appareils.	Oui ___ Non ___	
2	Le système doit effectuer le sectionnement optique à haute résolution et en temps réel de spécimens fixés ou vivants (cellules, tissus ou organes) au moyen d'une technologie confocale à balayage laser.	Oui ___ Non ___	
3	Le système doit effectuer simultanément une stimulation laser et une imagerie pour les expériences de photoactivation et de stimulation, ainsi que les techniques du FRET, du FRAP, du FLIP et du FISH.	Oui ___ Non ___	
4	Le système doit inclure la détection spectrale avec une résolution minimale de 5 nm. Il doit acquérir simultanément 4 voies à une cadence de 4 images/seconde (ips) à 512 x 512.	Oui ___ Non ___	
5	Les lasers doivent être modulés au moyen d'un filtre acoustico-optique modulable (AOTF). Cette exigence vise à permettre une atténuation et une modulation haute vitesse de toutes les raies laser.	Oui ___ Non ___	
6	Les lasers suivants ou des équivalents doivent être fournis : laser à solide à 405 nm, 561 nm et 633 nm et laser à l'argon à raies multiples.	Oui ___ Non ___	
7	Le système doit comporter un détecteur photomultiplicateur (PMT) pour la lumière transmise et permettre d'acquérir simultanément des images par fluorescence et en contraste interférentiel différentiel (DIC).	Oui ___ Non ___	
8	Le système doit comprendre les modes de balayage suivants : xyz, xyt, xyzt, xz, xzt, xylambda, xzlambda et balayage de la région d'intérêt.	Oui ___ Non ___	
9	Le système doit permettre de balayer une région d'intérêt (RI) pour le photoblanchiment et la photoactivation avec la capacité de choisir et de contrôler indépendamment une raie laser pour chaque RI.	Oui ___ Non ___	

10	Pour la détection d'émission, le système doit avoir au moins deux détecteurs PMT et deux détecteurs au GaAsP refroidis, ou des détecteurs équivalents. Il doit acquérir des images avec des galvanomètres à une cadence d'images minimale de 4 ips à 512 x 512 pixels. Le champ de vision doit être d'au moins 18 mm, et la résolution maximale doit être d'au moins 4096 x 4096 pixels.	Oui ___ Non ___	
11	Le logiciel doit permettre la représentation tridimensionnelle des données en stéréoscopie et par des projections tournantes et être capable de produire de l'imagerie et d'effectuer le balayage de la RI selon le déroulement chronologique. Il doit comprendre un programme de visualisation du déroulement en fraction du temps réel, des assistants intelligents pour les techniques FRET, FLIP et FRAP, des algorithmes de balayage et de démixage spectral, ainsi que des analyses de la colocalisation.	Oui ___ Non ___	
12	Le système doit être complètement motorisé et inclure une platine X-Y motorisée pour l'imagerie en accéléré multizone et la création de grandes mosaïques. Il doit comprendre une platine (galvanométrique ou piézométrique ou l'équivalent) très rapide et précise selon l'axe des Z et un dispositif de compensation pour la dérive de la focalisation. Le microscope doit posséder un cadre de platine capable de soutenir des lames et des cuvettes de 35 mm.	Oui ___ Non ___	
13	Le microscope doit être un instrument inversé à fluorescence, complètement motorisé, à contraste interférentiel différentiel (DIC) et épifluorescence. Le DIC doit être complètement automatisé. Le microscope doit être muni des objectifs confocaux suivants : 10X (0,4 NA), 20X (0,7 NA), 60/63X à immersion dans l'eau (1,2 NA). Des polariseurs et des prismes sont nécessaires pour les objectifs pour l'observation à l'œil du DIC ou du balayage laser. Des jeux de filtres doivent être fournis pour visualiser la fluorescence par les marqueurs YFP, GFP, CFP, DAPI, DsRed, RFP, EosFP et TRITC par les oculaires	Oui ___ Non ___	
1B	Soutien du poste de travail		
i)	Le poste de travail doit être prêt à réseauter, avoir au moins deux ports USB 3 libres ou des ports plus rapides pour le stockage de données.	Oui ___ Non ___	
ii)	Système d'exploitation : Windows 7 Professional, Media, 64 bits, anglais	Oui ___ Non ___	
2	AUTRES EXIGENCES TECHNIQUES OBLIGATOIRES		
2.1	Manuels		
	Le ou les manuels d'utilisation doivent être fournis en anglais pour tous les systèmes.	Oui ___ Non ___	
2.2	Installation et formation		

	(i) Installation : le système doit être installé et mis à l'essai au complet sur place pour vérifier ses performances et sa conformité aux spécifications techniques obligatoires.	Oui ___ Non ___	
	(ii) Formation : l'entrepreneur doit donner deux jours de formation sur place aux fins de familiarisation à l'utilisation du microscope et du logiciel.	Oui ___ Non ___	
2.3	Garantie supplémentaire		
	En plus de la garantie d'un an du fabricant, l'entrepreneur doit fournir une garantie supplémentaire de deux ans sur les pièces et la main-d'œuvre. Cette garantie doit englober tous les frais, y compris l'expédition et le déplacement.	Oui ___ Non ___	

2.0 Technical Point Rated Specification			
	Microscope		Référence
2.1.6	En plus des lasers précisés à l'article 6 ci-dessus, des points seront attribués aux soumissionnaires qui fournissent des raies laser supplémentaires et/ou remplacent les lasers à gaz par des lasers à solide.	Jusqu'à 50	
2.1.13	En plus des objectifs précisés à l'article 13 ci-dessus, des points seront attribués aux soumissionnaires qui fournissent de meilleurs objectifs ou des objectifs supplémentaires. L'évaluation tiendra compte de l'ouverture numérique, de l'aberration chromatique, de l'aberration sphérique, de la distance de travail et de l'imagerie de cellules vivantes.	Jusqu'à 50	
2.1.10	En plus des exigences minimales obligatoires énoncées à l'article 10 ci-dessus, des points seront attribués aux soumissionnaires qui fournissent des vitesses accrues d'acquisition d'images. L'évaluation tiendra compte de l'efficacité, de la linéarité, ainsi que du zoom et de la rotation aux vitesses accrues.	Jusqu'à 50	
1.5	Des points seront accordés aux soumissionnaires qui fournissent des modes de fonctionnement supplémentaires, notamment : a. des modes de « super-résolution », dont STED et SIM; b. la microscopie à deux photons, FLIM.	Jusqu'à 100	
1.6	Des points seront accordés aux soumissionnaires qui fournissent des détecteurs GAsP supplémentaires ou des détecteurs haute sensibilité équivalents. L'évaluation tiendra compte de l'utilisation des détecteurs haute sensibilité dans la détection spectrale, ainsi que de la capacité à travailler en mode rafale (gated).	Jusqu'à 50	

Solicitation No. - N° de l'invitation
01550-150284
Client Ref. No. - N° de réf. du client
01550-150284

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
XSB-4-37205

Buyer ID - Id de l'acheteur
XSB005
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

1.7	Des points seront attribués aux soumissionnaires qui fournissent des années de garantie supplémentaires au-delà des exigences indiquées dans la section sur les exigences minimales obligatoires. 25 points seront accordés par année de garantie supplémentaire.	Jusqu'à 50	
	POINTAGE TOTAL	350	

Solicitation No. - N° de l'invitation
01550-150284
Client Ref. No. - N° de réf. du client
01550-150284

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
XSB-4-37205

Buyer ID - Id de l'acheteur
XSB005
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

NOTE TO BIDDERS: Please use ONE of the two mailing labels below and affix it securely to the outside of the envelope or package containing your bid submitted by mail or courier. For bids submitted by facsimile (Bid receiving fax (604) 775-7526), use this sheet as the cover sheet. Always ensure your company name, return address, open bidding solicitation number and closing date appear legibly on the outside of your bid submission.

AVIS AUX FOURNISSEURS: Pour le retour par la poste ou par messenger, veuillez utiliser UNE des étiquettes d'envoi ci-dessous et apposez-la à l'extérieur de votre enveloppe ou du colis contenant votre offre. Pour les offres soumises par télécopieur (n° du télécopieur pour la réception des offres: (604) 775-7526), utilisez cette page comme bordereau de télécopie. Assurez-vous que le nom de votre compagnie, l'adresse de retour, le numéro de l'invitation ouverte à soumissionner et la date de clôture soient lisibles à l'extérieur de votre offre.

**Bid Receiving
Public Works & Government Services Canada
219 - 800 BURRARD STREET
VANCOUVER BC V6Z 0B9**

Solicitation No. : 01550-150284/A

**Solicitation Closes at : 2:00 PM PT
on : 29 Dec, 2014**

**Réception des soumissions
Travaux publics et services gouvernementaux Canada
800 rue Burrard, 2e étage
Colombie-Britannique (C.-B) V6Z 0B9**

N° de l'invitation : 01550-150284/A

**La réception des soumissions prend fin le : 29 Dec, 2014
à : 14:00 PT**
